



**MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-APOLLINAIRE  
COMTÉ DE LOTBINIÈRE  
PROVINCE DE QUÉBEC**

---

**SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2018**

À une séance ordinaire tenue le 4 juin 2018, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

- M. Bernard Ouellet, maire
- M. Daniel Laflamme, conseiller n° 1
- M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
- M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3
- Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4
- M. André Sévigny, conseiller n° 5
- M. Alexandre D'Amour, conseiller n° 6

La directrice générale atteste que plus de 11 personnes sont présentes dans la salle.

---

**ORDRE DU JOUR**

**PRÉLIMINAIRES :**

---

1. Ouverture de la session
2. Inscription des droits de parole du public
  - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes et dépôt du registre des engagements
6. Transferts de crédits (Aucun)

**ÉTUDE :**

---

**7. SERVICE D'URBANISME**

- a. **Adoption du Règlement no 824-2018** modifiant le règlement de zonage no 590-2007 et ses amendements afin de modifier la distance minimale des lignes latérales et arrières pour un spa, ajouter les salons extérieurs et les panneaux solaires comme constructions complémentaires à une habitation et pour réduire la distance minimale entre une aire de stationnement et un bâtiment principal de 3 logements et moins dans un ensemble résidentiel
- b. **Adoption du Règlement no 826-2018** modifiant le règlement de zonage no 590-2007 et ses amendements afin de modifier le tableau 19 de l'article 8.1 sur l'utilisation des cours et d'agrandir la zone 188R à même la zone 1911
- c. **Adoption du 1<sup>er</sup> projet de Règlement no 830-2018** modifiant le règlement de zonage no 590-2007 et ses amendements afin d'agrandir la zone 144C à même la zone 162R, de modifier l'article 4.2.1. relatif aux largeurs de maisons et modifier l'article 7.2 relatif aux abris d'hiver.
- d. **Avis de motion - Règlement no 831-2018**
- e. **Adoption du projet de Règlement no 832-2018** modifiant le règlement no 594-2007 relatif au plan d'implantation et d'intégration architectural et ses amendements afin d'abroger l'article 3.9 et l'annexe 7
- f. **Avis de motion - Règlement no 832-2018**
- g. Dérogation mineure – 32, rue Rousseau
- h. PIIA patrimoine – acceptation de 6 permis
- i. PIIA Route 273 – 378, Route 273
- j. Dérogation mineure – 573, rang Prairie-Grillée
- k. PIIA zones commerciales et industrielles – 340, rue Laurier

**8. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**

- a. Embauche des animateurs et animatrices du camp de jour 2018
- b. Embauche d'un étudiant au service des loisirs pour l'été 2018



- c. Inscription à la conférence annuelle du loisir municipal
- d. Demande de subvention au Programme d'infrastructure Québec-Municipalité-MADA

**9. SERVICE DES INCENDIES**

- a. ...

**10. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU**

- a. Achat d'un camion cube usagé
- b. Autorisation de signatures pour l'achat du terrain du puits 07-2014 et l'enregistrement de servitudes
- c. Autorisation de vendre divers équipements
- d. Demande d'autorisation à la CPTAQ pour les puits 09-2017 et 10-2017
- e. Mandat à Le Laurier Vert inc. pour installation de pavé sur la rue Principale
- f. Achat de signalisation (noms de rues)
- g. Mandat à SNC-Lavalin inc. – travaux de trottoirs rue des Turquoises

**11. SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE**

- a. Point d'information : Faits saillants du rapport financier 2017
- b. Aide financière pour l'entretien des rues des Roulottes et des Campeurs

**12. ADMINISTRATION**

- a. **Adoption du Règlement no 829-2018** pour l'instauration d'un programme rénovation Québec visant la bonification d'un projet AccèsLogis Québec
- b. **Avis de motion – Règlement no 833-2018**
- c. **Avis de motion – Règlement no 834-2018**
- d. Formation d'un comité de sélection pour les services professionnels pour l'aménagement de pistes multifonctionnelles et de mesures d'apaisement de la vitesse
- e. Autorisation d'aller en appel d'offres pour l'étude de vulnérabilité et rapport afin de déterminer les aires de protection autour des sites de prélèvement d'eau
- f. Adhésion à la Chambre de Commerce Lotbinière
- g. Inscription au tournoi de golf des gens d'affaires de Lotbinière

**13. AGENDA POLITIQUE**

- a. Déplacement de la séance du conseil d'octobre

**14. VARIA**

**15. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**16. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE**

**17. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

---

17547-06-2018  
point no 4

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 juin 2018 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

---

17548-06-2018  
point no 5

**ADOPTION DES COMPTES ET DÉPÔT DU REGISTRE DES ENGAGEMENTS**

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que le maire et la directrice générale soient autorisés à les payer.

Adopté à l'unanimité

---



### Salaires bruts payés - Mai

Bernard Ouellet	2 756.84 \$
Jean-Pierre Lamontagne	1 002.48 \$
Jonathan Moreau	1 002.48 \$
André Sévigny	1 002.48 \$
Julie Rousseau	1 002.48 \$
Alexandre D'Amour	1 002.48 \$
Daniel Laflamme	1 002.48 \$
Martine Couture	8 172.60 \$
Cathy Bergeron	5 294.70 \$
Martin Miller	2 596.80 \$
Renault Lepage	5 757.50 \$
Dany Lamontagne	5 420.42 \$
Pascale Lemay	4 014.23 \$
Membres du conseil et cadres :	<b>40 027.97 \$</b>
Employés voirie et bureau :	<b>49 322.28 \$</b>
Service de sécurité incendie :	<b>908.92 \$</b>
Bibliothèque et brigadières :	<b>5 429.00 \$</b>
Personnel de la SAAQ :	<b>8 993.23 \$</b>
Employés du centre Multifonctionnel :	<b>4 577.49 \$</b>
Terrain de jeux et soccer	<b>1 353.10 \$</b>
<b>Total des salaires bruts payés pour mai 2018 :</b>	<b>110 611.99 \$</b>

### Comptes payés - Mai

Télu	Centre Multifonctionnel	507.44 \$
Hydro-Québec	Électricité	3 470.56 \$
Aline Boucher	Remboursement de taxes	4 546.22 \$
Groupe Négotel inc.	Téléphones	903.53 \$
Postes Canada	Frais de poste (CVA Fabrique)	549.47 \$
Produits Suncor S.E.N.C.	Essence et diesel	4 135.46 \$
Hydro-Québec	Électricité	1 235.34 \$
Escadron 544 Lotbinière	Subvention 2018	350.00 \$
Fondation Philippe Boucher	Classique de golf des Étoiles 2018	870.00 \$
Ministre des Finances	Mise à jour - exploitants véhicules lourds	140.00 \$
Ministre du Revenu du Québec	Remise gouvernementale	15 152.50 \$
Énergir	Gaz à la caserne	268.17 \$
Bell Mobilité inc.	Modems pour stations de pompage	218.95 \$
Postes Canada	Frais de poste (Apollinairois commerces)	30.79 \$
Hydro-Québec	Électricité	14 299.86 \$
Hugo Boutin	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Télu	Fibre optique	776.08 \$
Hydro-Québec	Électricité	1 975.76 \$
Les Habitations Bô-Model Itée	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Bâti-Rénove 2002 inc.	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Valérie Laroche, Stéphane Charest	Remboursement de taxes	216.87 \$
Receveur général du Canada	Remise gouvernementale	12 320.66 \$
Ministre du Revenu du Québec	Remise gouvernementale	15 396.02 \$
CARRA	Cotisation de mai	1 391.98 \$
Construction J.P. Pouliot 09 inc.	Remb. dépôt certificats de localisation	400.00 \$
Télu Mobilité	Cellulaires et modems	1 876.36 \$
Chanael Dallaire-Naud	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Groupe Négotel inc.	Téléphones	904.21 \$
Télu	Centre Multifonctionnel	507.44 \$
Info Page	Téléavertisseurs	239.73 \$
Lumisolution inc.	Lumière au led	100.72 \$
Interfas	Cotisation de mai	8 780.26 \$
Syndicat des Métallos	Cotisation de mai	730.84 \$
<b>Total des comptes payés pour le mois de mai 2018 :</b>		<b>93 095.22 \$</b>



## Comptes à payer - Mai

Groupe ABS inc.	Contrôle des matériaux	10 052.38 \$
Le Groupe ACCISST inc.	Service d'expertises médicales	919.80 \$
Acier Picard	Pièces pour réseau d'aqueduc	284.91 \$
Alimentation Beauchesne	Nourriture pour chat, sacs et sacs de glace	34.87 \$
Aqua Zach inc.	Entretien - traitement des eaux usées	569.55 \$
Association de soccer Lotbinière	Saison 2018	10 324.25 \$
Atelier Genytech	Bouchon réservoir antigel	41.25 \$
Béton Laurier inc.	Heure de presse	48.87 \$
Camil Bilodeau	Déneigement divers	71.85 \$
Bionest Technologies	Visites d'entretien UV	1 667.88 \$
Bonair SD	Climatisation Francoeur, bureau et garage	4 298.92 \$
Boulons et écrous A.M. inc.	Rondelles et boulons	18.29 \$
Mireille Bourassa	Remb. achat de livres	26.20 \$
Brassard Buro inc.	Papeterie	302.64 \$
Nathalie Breton	Remb. frais de congrès	548.41 \$
Camions Freightliner Québec inc.	Pièces pour 10 roues	139.46 \$
Carquest Laurier-Station	Pièces et accessoires	435.55 \$
Josyan Castonguay	Remb. terrain de jeux	144.00 \$
CCM2 Architectes	Honoraires étude de faisabilité de la caserne	12 568.49 \$
Centre du ponceau Courval inc.	Ponceau rang Bois-Joly ouest	5 780.94 \$
Centre de services partagés	Normes ouvrages routiers	18.90 \$
Chemtrade Chemicals Canada	Ferrique sulfate	3 058.11 \$
Chevaliers de Colomb	Remb. cocktail cérémonie d'accueil	668.57 \$
Caroline T. Chrétien	Remb. inscription soccer	73.00 \$
Compteurs Lecompte Itée	Compteur d'eau	5 832.68 \$
Conciergerie Rive-sud	Auto-récureuse avec batteries	475.00 \$
Construction B.M.L.	Pierre pour ponceau et imprimerie	1 109.97 \$
Construction S.R.B.	Sciage de bordure de béton	298.64 \$
Coop Seigneurie	Chaux	70.82 \$
Christian Côté	Remb. bottes de travail	202.18 \$
CWA	Entretien réservoir incendie et débitmètre	5 172.74 \$
Pierre Demers	Remboursement pantalons de travail	183.85 \$
Désaulniers, Gélinas, Lanouette	Services profes., formation et aide	31 031.75 \$
Deschênes & fils Itée	Entretien réseau d'aqueduc	1 081.30 \$
Distributrices G.M.P.	Location distributrice et achats	351.69 \$
Distribution Sports-Loisirs G.P.	Épandeur, plaque de lanceur, etc.	1 203.73 \$
Distribution camping Plus inc.	Saut ajustable pour parc à chiens	1 080.77 \$
Dominique Lemay, photographe	Soirée des bénévoles	320.00 \$
Kate Dubois	Ôhangar de mars	36.75 \$
École nationale des pompiers	Examen	702.29 \$
Les Entreprises D. Aubin & fils	Tonte de pelouse	2 628.00 \$
Entreprises Lévisiennes inc.	Enrobé bitumineux	1 590.13 \$
Entreprises horticoles CCS	Travaux d'arboriculture	2 647.30 \$
Groupe Environex	Analyses d'eau	202.59 \$
Envir'eau puits inc.	Supervision d'un essai par paliers	8 811.34 \$
Équip. incendies CMP Mayer	Barrures pour raccord et ensembles de bunk	9 525.97 \$
Équip. de lavage de la Capitale	Lance simple	80.37 \$
Eugène Allard	Savon	712.39 \$
Eurofins Environnement	Analyses aux étangs	847.60 \$
Ferme des Jumeaux Lamontagne	Remb. dépôt de garantie	680.04 \$
Formation prévention secours	Formation en secourisme	125.32 \$
Solange Fortier	Remb. achat de livres	40.95 \$
Véronique Fournel	Maquillage - Fête au Village	990.00 \$
Gaston St-Pierre et ass.	Aide professionnelle en urbanisme	279.83 \$
Général patente	Location jeu - Fête au Village	287.44 \$
Mariane Giguère	Ôhangar d'avril	30.00 \$
Audrey Giguère	Remboursement soccer	73.00 \$
Groupe Archambault inc.	Livres	2 084.16 \$

**Procès-Verbaux du Conseil de la  
Municipalité de Saint-Apollinaire**



Groupe Solutech drains et égouts	Vacuum, basse-pression et caméra	948.54 \$
Imagine ton style	Chandails pour camp de jour	3 790.73 \$
Industries Lam-E inc.	Harnais, gants et lunettes	430.01 \$
Installation René Mailloux	Réparer système de son de la salle com.	268.46 \$
Javel Bois-Francis inc.	Hypochlorite	869.35 \$
Joli-Cœur Lacasse	Services juridique et général	14 150.74 \$
L. Delisle 2014 inc.	Travaux d'infrastruc. et remb. dépôt garantie	6 778.40 \$
Camille Lamontange	Ôhangar de mars et avril	67.50 \$
Dany Lamontagne	Remboursement divers achats	89.62 \$
Magasin Latulippe	Vestes signaleurs	228.99 \$
Laurentide Re/Sources inc.	Collecte organique	450.70 \$
Yann Lemieux	Design logo chandail terrain de jeux	220.00 \$
Renault Lepage	Remb. frais repas et déplacement	56.92 \$
Librairie Renaud-Bray	Livres	1 079.08 \$
Location Sauvageau	Location camion	1 085.36 \$
Jocelyn Magnan Agronome	Services professionnels puis 07-2014	983.04 \$
Marché Veilleux	Divers achats	60.26 \$
Lise Martineau	Ménage de mai	1 713.13 \$
Médias Transcontinental	Publicité soccer et Apollinairois	383.83 \$
Ministre des Finances	1 <sup>er</sup> versement de la police	447 787.00 \$
Monburo.ca	Papier	622.40 \$
Morency société d'avocats	Dossier 6040001	101.76 \$
Yves Moreau	Tonte gazon derrière la maison des aînés	948.54 \$
MRC de Lotbinière	Quotes-parts, barils récup. d'eau, composteurs...	136 376.74 \$
Municipalité de Laurier-Station	Quote-part	5 935.91 \$
Nordik Sports	Réservoir	7.47 \$
Normand Côté, électricien	Divers travaux d'électricité	3 403.08 \$
L'Oasis de Lotbinière	Nichoirs	450.00 \$
Paysages et jardins B.G. inc.	Réparer jeu et installer la pelle	1 075.02 \$
Paysagiste 2000 inc.	Remb. dépôt de garantie	6 524.86 \$
Pièces d'auto Alain Côté	Pièces et entretien débroussailleuse	150.45 \$
Placide Martineau inc.	Bois pour estrade	85.60 \$
Atlantis pompe Ste-Foy	Valve	370.39 \$
Danielle Poulin	Surveillance d'examen théorique	36.00 \$
Produits Capital	Chariot, aspirateurs et produits d'entretien	2 182.99 \$
Proludik inc.	Dépôt pour jeux - Fête au Village	1 430.00 \$
Promospect	Dépôt pour jeux - Fête au Village	1 655.64 \$
Quincaillerie 2000 inc.	Pièces et accessoires	897.01 \$
Rabais Campus	Abonnement	28.69 \$
Réal Huot inc.	Pièces aqueduc	1 855.16 \$
Régie intermunicipale	Quote-part de juin	20 934.97 \$
Santinel inc.	Cartouches d'électrodes pour défibrillateur	158.78 \$
Serrurier Rive-sud Lévis inc.	Clés	46.62 \$
SNC-Lavalin inc.	Raccordement du puits 07-2014	448.99 \$
Énergies Sonic	Retrait de pompage de réservoir de propane	517.39 \$
Groupe Sports-Inter Plus	Matériel de soccer	296.41 \$
Stanley Sécurité	Télésurveillance salle, centre et caserne	1 363.01 \$
Toromont Cat	Réparer chauffe-moteur	1 306.58 \$
Toshiba	Photocopieur	1 358.35 \$
Gestion U.S.D. inc.	Bacs bleus	5 054.27 \$
François Varin, architecte-conseil	Aide technique, rue de l'Église	574.87 \$
Vézina Party Centre inc.	Ensemble de bingo	103.39 \$
Vigil Sécurité inc.	Vérification du système de caméra	241.80 \$
Wurth Canada	Gants, crayons et huile	549.29 \$
Xérox Canada	Photocopieur urbanisme	122.73 \$
Yanco-Top construction inc.	Réparer mur intérieur et drain de toit	989.55 \$
<b>Total des comptes à payer pour le mois de mai 2018 :</b>		<b>812 534.05 \$</b>



17549-06-2018  
point no 7a

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 824-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 590-2007 AFIN DE MODIFIER LA DISTANCE MINIMALE DES LIGNES LATÉRALES ET ARRIÈRES POUR UN SPA, AJOUTER LES SALONS EXTÉRIEURS ET LES PANNEAUX SOLAIRES COMME CONSTRUCTIONS COMPLÉMENTAIRES À UNE HABITATION ET POUR RÉDUIRE LA DISTANCE MINIMALE ENTRE UNE AIRE DE STATIONNEMENT ET UN BÂTIMENT PRINCIPAL DE 3 LOGEMENTS ET MOINS DANS UN ENSEMBLE RÉSIDENTIEL**

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage no 590-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajuster la réglementation municipale d'urbanisme en fonction des nouvelles tendances de constructions à l'usage récréatif et de nouvelles technologies en matière d'environnement;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le conseil et présidée par le Maire a eu lieu le 2 mai 2018;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 7 mai 2018 par Alexandre D'Amour, conseiller numéro 6;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le n° 824-2018 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

17550-06-2018  
point no 7b

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 826-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 590-2007 AFIN DE MODIFIER LE TABLEAU 19 DE L'ARTICLE 8.1 SUR L'UTILISATION DES COURS ET D'AGRANDIR LA ZONE 188R À MÊME LA ZONE 191I**

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage no 590-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QU'il y a lieu de réviser les normes de certains usages et constructions autorisés dans les cours avant, latérales et arrière;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier une erreur de zonage pour une résidence située sur la rue Industrielle;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le conseil et présidée par le Maire a eu lieu le 2 mai 2018;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 7 mai 2018 par André Sévigny, conseiller numéro 5;





ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le n° 826-2018 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

---

17551-06-2018  
point no 7c

**ADOPTION DU 1<sup>ER</sup> PROJET DE RÈGLEMENT NO 830-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 590-2007 ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AGRANDIR LA ZONE 144C À MÊME LA ZONE 162R, DE MODIFIER L'ARTICLE 4.2.1. RELATIF AUX LARGEURS DE MAISONS ET MODIFIER L'ARTICLE 7.2 RELATIF AUX ABRIS D'HIVER**

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage no 590-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QUE la Municipalité a fait l'acquisition d'une propriété sur la rue de l'Église afin d'agrandir le terrain de la caserne de pompier;

ATTENDU QU'il y a lieu de mettre à jour le texte de l'article 4.2.1 du règlement de zonage relatif à la largeur minimale du mur avant d'un bâtiment principal unifamilial isolé pour être cohérent avec les grilles des spécifications de chaque zone;

ATTENDU QU'un espace libre constitué d'un rayon de 1.5 mètre des bornes-fontaines doit être maintenu en vertu du règlement RHSPPPP no 806-2017 et du règlement concernant la prévention des incendies no 828-2018;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Qu'un premier projet de règlement portant le no 830-2018 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

---

17552-06-2018  
point no 7d

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 831-2018**

Avis de motion est par les présentes donné par Julie Rousseau, conseillère no 4, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un Règlement no 831-2018 modifiant le Règlement no 593-2007 sur la gestion des règlements d'urbanisme et ses amendements afin d'ajouter une définition du terme *auvent*.

---

17553-06-2018  
point no 7e

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 832-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 594-2007 RELATIF AU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURAL ET SES AMENDEMENTS AFIN D'ABROGER L'ARTICLE 3.9 ET L'ANNEXE 7**

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;



ATTENDU QUE le Règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architectural no 594-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QUE certains projets de développement ne se sont pas concrétisés;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un projet de règlement portant le n° 832-2018 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

17554-06-2018  
point no 7f

---

### **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 832-2018**

Avis de motion est par les présentes donné par Jonathan Moreau, conseiller no 3, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un Règlement no 832-2018 modifiant le règlement no 594-2007 relatif au plan d'implantation et d'intégration architectural et ses amendements afin d'abroger l'article 3.9 et l'annexe 7.

17555-06-2018  
point no 7g

---

### **DÉROGATION MINEURE – 32, RUE ROUSSEAU**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de dérogation mineure numéro 2018-022 pour la propriété située au 32, rue Rousseau;

ATTENDU QU'un garage a été transformé en logement en 1985 et que les travaux ont été autorisés par un permis de la Municipalité. Le logement a un compteur d'eau et une entrée électrique distincte et que depuis ce temps, la propriété est considérée avec 2 logements;

ATTENDU QUE le propriétaire a fait une demande de dérogation mineure afin d'autoriser un terrain partiellement enclavé d'une superficie occupable de 363.3 mètres carrés et d'une profondeur de 14.67 mètres;

ATTENDU QUE les normes du Règlement de lotissement numéro 591-2007 précisent que la superficie minimale d'un lot desservi est de 600 mètres carrés et la profondeur minimale est de 27 mètres;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure consiste également à permettre que l'habitation unifamiliale isolée existante soit d'une superficie au sol de 64.46 mètres carrés, la marge de recul avant à 5.47 mètres, la marge de recul arrière à 1.16 mètre et la marge de recul latérale à 1.40 mètre;

ATTENDU QUE les normes du Règlement de zonage numéro 590-2007 précise que la superficie minimale au sol pour une habitation unifamiliale isolée d'un étage est de 70 mètres carrés alors que la marge de recul avant minimale est de 6 mètres, la marge de recul arrière minimale est 8 mètres et la marge de recul latérale minimale est de 2 mètres;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 15 mai 2018;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement sur les dérogations mineures numéro 595-2007, du Règlement de lotissement numéro 591-2007, du Règlement de zonage numéro 590-2007 et du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2018-022 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité





17556-06-2018  
point no 7h

### PIIA PATRIMOINE – ACCEPTATION DE 6 PERMIS

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les demandes de permis suivantes :

- **Numéro 2018-179** pour le 151, rue Principale afin d'ajouter des rampes aux escaliers de la galerie avant de la résidence, de mêmes modèle et couleur que celles existantes;
- **Numéro 2018-188** pour le 50, rue Roger afin de refaire la galerie avant et la galerie arrière en gardant la rampe existante teinte blanche et l'ajout d'un toit recouvert d'acier émaillé noir ou de panneaux ondulés;
- **Numéro 2018-169** pour le 92, rue Principale afin de construire un nouveau garage détaché en cour arrière en remplacement de celui qui est existant. Le projet a été appuyé par les recommandations de l'architecte-conseil François Varin afin de conserver le caractère et l'aspect patrimonial de la propriété;
- **Numéro 2018-212** pour le 67, rue de l'Église afin de relocaliser la descente du sous-sol sur le mur latéral de la résidence et refaire la terrasse en cour arrière. Le projet a été appuyé par les recommandations de l'architecte-conseil François Varin afin de conserver le caractère et l'aspect patrimonial de la propriété;
- **Numéro 2018-246** pour le 71, rue Principale afin de construire une remise avec les mêmes matériaux et couleurs que la résidence;
- **Numéro 2018-307** pour le 132, rue Principale afin de remplacer les fenêtres et les portes du bâtiment principal;

ATTENDU QUE ces dossiers ont été étudiés en vertu du règlement relatif au PIIA, numéro 594-2007 en considérant que les propriétés font partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de ces demandes de permis en recommandant pour le permis numéro 2018-188 que la toiture de la galerie arrière soit faite d'acier émaillé;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans les demandes de permis n<sup>os</sup> 2018-179, 2018-169, 2018-212, 2018-246 et 2018-307.

Que les travaux soient autorisés pour la demande de permis 2018-188 en précisant que le recouvrement de la toiture de la galerie arrière soit fait en acier émaillé.

Adopté à l'unanimité

---

17557-06-2018  
point no 7i

### PIIA ROUTE 273 – 378, ROUTE 273

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de permis numéro 2018-241 pour la propriété située au 378, Route 273;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de permis pour refaire le revêtement extérieur de la résidence et le recouvrement de la toiture avec l'ajout d'un pignon en façade; le projet prévoit également le prolongement de la toiture pour un abri d'auto annexé à un garage;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA, numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de cette demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de permis numéro 2018-241 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité

---



17558-06-2018  
point no 7j

### **DÉROGATION MINEURE – 573, RANG PRAIRIE-GRILLÉE**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de permis numéro 2018-196 pour la propriété située au 573, rang Prairie-Grillée afin d'agrandir la résidence;

ATTENDU QUE le propriétaire a également fait une demande de dérogation mineure numéro 2018-028 afin de réduire la marge de recul latérale à 1.81 mètre et la marge de recul avant de 9.17 mètres;

ATTENDU QUE la norme du Règlement de zonage numéro 590-2007 prévoit la 1<sup>re</sup> marge de recul latérale minimale à 4 mètres, alors que la marge de recul avant minimale prévue est de 10 mètres dans la zone 5A où est située la propriété;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 15 mai 2018;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement sur les dérogations mineures numéro 595-2007 et du Règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de cette demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2018-028 soit acceptée comme demandé

Adopté à l'unanimité

---

17559-06-2018  
point no 7k

### **PIIA ZONES COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES – 340, RUE LAURIER**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de permis numéro 2018-208 pour la propriété située au 340, rue Laurier;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de permis pour faire la rénovation complète du bâtiment principal;

ATTENDU QUE le demandeur a déposé un plan des travaux projetés à la Municipalité, incluant un plan d'aménagement de l'aire de stationnement et de l'aire d'entreposage;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA, numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de cette demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de permis numéro 2018-208 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité

---

17560-06-2018  
point no 8a

### **EMBAUCHE DES ANIMATEURS ET ANIMATRICES DU CAMP DE JOUR 2018**

CONSIDÉRANT QUE des entrevues ont été réalisées conformément à ce qui a été planifié pour pourvoir les postes d'animateurs et d'animatrices du camp de jour La Rigole;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité



Que la Municipalité engage, selon les modalités prévues aux contrats, 26 animateurs et animatrices pour le camp de jour 2018. La liste peut être consultée au bureau municipal.

Il est possible que des animateurs ou animatrices supplémentaires soient engagés, selon le nombre d'inscriptions reçues, afin de garder un ratio animateur-enfant sécuritaire.

D'autoriser Dany Lamontagne, directeur des loisirs, à signer les contrats de travail.

Adopté à l'unanimité.

---

17561-06-2018  
point no 8b

### **EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT AU SERVICE DES LOISIRS POUR L'ÉTÉ 2018**

CONSIDÉRANT QU'une offre d'emploi a été publiée via l'Apollinairois de mars pour l'embauche d'un préposé à l'entretien des parcs;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'engager Tommy Giguère à titre de préposé à l'entretien des parcs pour l'été 2018, selon les modalités prévues au contrat.

Monsieur Giguère est engagé rétroactivement au 24 mai 2018, à 40 h/semaine, jusqu'à la mi-août.

D'autoriser Dany Lamontagne, directeur des loisirs, à signer le contrat de travail.

Adopté à l'unanimité

---

17562-06-2018  
point no 8c

### **INSCRIPTION À LA CONFÉRENCE ANNUELLE DU LOISIR MUNICIPAL**

ATTENDU QUE la 19<sup>e</sup> conférence annuelle du loisir municipal (CALM) aura lieu à Québec du 3 au 5 octobre 2018;

ATTENDU QUE ce congrès est l'occasion de parfaire nos connaissances et de nous tenir informés des changements qui touchent l'environnement professionnel dans lequel nous évoluons quotidiennement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'inscrire Dany Lamontagne, directeur des loisirs, à la CALM 2018 qui se tiendra à Québec, pour un coût de 430 \$ plus taxes, en plus de l'hébergement pour deux nuits.

Le kilométrage et les repas seront payés par la Municipalité selon les modalités prévues habituellement.

Adopté à l'unanimité

---

17563-06-2018  
point no 8d

### **DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE QUÉBEC-MUNICIPALITÉ-MADA**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités – MADA (Municipalité amie des aînés) pour des travaux de réfection au parc situé derrière la Maison de la Famille de Lotbinière et le long de la piste multifonctionnelle;

ATTENDU QUE les travaux de réfection du parc situé derrière la Maison de la Famille de Lotbinière et le long de la piste multifonctionnelle sont un projet qui cadre et qui répond aux besoins ciblés par la politique des aînés et son plan d'action MADA;



IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'infrastructure Québec-Municipalités – MADA pour des travaux de réfection du parc situé derrière la Maison de la Famille de Lotbinière et le long de la piste multifonctionnelle;

De confirmer son engagement financier pour sa part des coûts admissibles au projet;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant ainsi que la directrice générale ou la directrice générale adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Apollinaire, tous les documents nécessaires.

Adopté à l'unanimité

17564-06-2018  
point no 10a

### ACHAT D'UN CAMION CUBE USAGÉ

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour l'achat d'un camion cube usagé avec boîte de 16 pieds;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue, soit :

Nom de la compagnie	Montant avec taxes
Location Sauvageau inc.	28 628.78 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la soumission de Location Sauvageau inc., pour la somme de 28 628.78 \$, incluant les taxes.

Adopté à l'unanimité

17565-06-2018  
point no 10b

### AUTORISATIONS DE SIGNATURES POUR L'ACHAT DU TERRAIN DU PUIT-07-2014 ET ENREGISTREMENT DE SERVITUDES

ATTENDU QUE la Municipalité a signé une promesse d'achat, de vente et de cession de servitude le 28 juin 2016 avec Julie Leclerc et Richard Lamontagne pour un terrain de 3600 m<sup>2</sup> (38 750 pi<sup>2</sup>) et deux servitudes permanentes totalisant approximativement 4210.88 m<sup>2</sup> (45 326 pi<sup>2</sup>) à même le lot 3 384 832 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE les plans tels que construits de la firme SNC-Lavalin ont été déposés à la Municipalité le 29 mai dernier;

ATTENDU QU'une description technique sera préparée par Paul Grimard, arpenteur-géomètre, précisant les superficies des servitudes suite au passage de la conduite;

ATTENDU QU'à la suite du changement de la trajectoire de la conduite, une deuxième demande d'autorisation a été déposée à la CPTAQ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De faire l'achat d'une parcelle de terrain d'environ 600 m<sup>2</sup> (38 750 pi<sup>2</sup>) et d'enregistrer deux servitudes à même le lot 3 384 832 du cadastre du Québec appartenant à Julie Leclerc et Richard Lamontagne au taux de 1.08 \$/pi<sup>2</sup> pour l'achat du terrain, au taux de 1.08 \$/pi<sup>2</sup> pour la servitude du chemin et au taux de .33 \$/pi<sup>2</sup> pour la servitude de la conduite;

De verser la somme de 50 000 \$ comme acompte à Julie Leclerc et Richard Lamontagne, propriétaires du lot 3 384 832 du cadastre du Québec. Ce montant sera déduit du montant total à payer par la Municipalité de Saint-Apollinaire, lors de la signature de l'acte de vente et de servitude devant le notaire.



D'autoriser le maire Bernard Ouellet ou le maire suppléant Julie Rousseau et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer pour et au nom de la Municipalité, l'acte relatif à cette cession.

Adopté à l'unanimité.

---

17566-06-2018  
point no 10c

### **AUTORISATION DE VENDRE DIVERS ÉQUIPEMENTS**

ATTENDU QUE la Municipalité désire vendre divers équipements inutilisés au garage municipal;

ATTENDU QUE pour se faire, une entente de service pour la disposition de biens excédentaires sera signée avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ);

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'envoyer au CSPQ, pour ventes aux enchères, divers équipements inutilisés.

Adopté à l'unanimité.

---

17567-06-2018  
point no 10d

### **DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ POUR LES PUIITS N<sup>OS</sup> 09-2017 ET 10-2017**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire poursuit ses travaux pour produire de l'eau potable en quantité et en qualité à sa population sans cesse grandissante;

ATTENDU QUE des essais de pompage ont été effectués sur deux nouveaux ouvrages de captage sur lot 3 384 827 du cadastre du Québec, propriété de Monsieur Réjean Courcy sur le rang Bois-Joly;

ATTENDU QUE la parcelle de terrain qui inclue les deux puits et leurs rayons de protection est d'une superficie approximative de 6 120 m<sup>2</sup> en plus d'un chemin d'accès d'une superficie approximative de 750 m<sup>2</sup>;

ATTENDU QU'il faut conserver un rayon de protection de 30 mètres autour des puits, il faut prévoir l'acquisition, si nécessaire, d'une parcelle de 305 m<sup>2</sup> supplémentaire à même le lot 3 384 830 du cadastre du Québec appartenant à Michel et Paul-André Fréchette;

ATTENDU QUE les parcelles de terrains visées par la demande sont incluses dans la zone protégée par la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec (LPTAAQ);

ATTENDU QUE pour exploiter deux nouveaux puits municipaux, pour faire l'achat de ces parcelles de terrains et utiliser le chemin d'accès, la Municipalité doit obtenir l'autorisation de la CPTAQ;

ATTENDU QUE les infrastructures d'utilités publiques associées au réseau d'aqueduc sont permises dans chaque zone du territoire municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De procéder à la demande d'autorisation auprès de la CPTAQ pour :

- L'aliénation en faveur de la Municipalité de Saint-Apollinaire et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit pour l'exploitation de deux puits, d'une parcelle de terrain d'environ 6425 m<sup>2</sup> à même les lots 3 384 827 et 3 384 830, du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Lotbinière;
- L'établissement d'une servitude d'accès, d'une partie du lot 3 384 827, d'une superficie approximative de 750 m<sup>2</sup>.

Adopté à l'unanimité.



17568-06-2018  
point no 10e

**MANDAT À "LE LAURIER VERT INC." POUR INSTALLATION DE PAVÉ SUR LA RUE PRINCIPALE**

ATTENDU QUE la Municipalité poursuit l'aménagement de réseau de pistes multifonctionnelles et le réaménagement d'intersections sensibles;

ATTENDU QU'à l'intersection des rues des Pétunias et Principale, il y aura une insertion de pavé pour bien identifier la traverse piétonnière;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De mandater « le Laurier Vert inc. » pour couper le pavage sur la rue Principale et la pose de pavé pour un montant total de 8766 \$ plus les taxes applicables.

50 % de cette somme est financée par le programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière.

Adopté à l'unanimité.

---

17569-06-2018  
point no 10f

**ACHAT DE SIGNALISATION (NOMS DE RUES)**

ATTENDU QUE la Municipalité désire conserver l'uniformité des nouveaux panneaux de noms de rues dans certains secteurs du village;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De faire l'achat de signalisation de noms de rues avec poteaux et quincaillerie nécessaire, auprès de Signalisation Kalitec inc., au coût de 11 415.41 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

---

17570-06-2018  
point no 10g

**MANDAT À SNC-LAVALIN INC. – TRAVAUX DE TROTTOIRS RUE DES TURQUOISES**

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour la préparation des plans et devis, la gestion de l'appel d'offres et la surveillance des travaux du projet de construction de trottoirs en bordure de la rue des Turquoises sur une longueur approximative de 200 mètres;

ATTENDU QUE 2 soumissions ont été reçues, soit :

- SNC-Lavalin inc. au coût de 9975 \$ plus taxes
- PLURITEC au coût de 11 400 \$ plus taxes

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De mandater la firme SNC-Lavalin, plus bas soumissionnaire, pour la préparation des plans et devis, la gestion de l'appel d'offres et la surveillance des travaux du projet de construction de trottoirs en bordure de la rue des Turquoises sur une longueur approximative de 200 mètres, au coût de 9975 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

---

point no 11a

**POINT D'INFORMATION : FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2017**

Fidèle à son engagement d'assurer une plus grande transparence de l'administration municipale et conformément aux nouvelles dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal, le maire, Bernard Ouellet, présente les faits saillants du rapport financier 2017, ainsi que le rapport du vérificateur externe.

Ce rapport sera diffusé dans le journal local *L'Apollinairois* de juin.





17571-06-2018  
point no 11b

**AIDE FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN DES RUES DES ROULOTTES ET DES  
CAMPEURS**

ATTENDU QUE la rue des Roulottes et la rue des Campeurs sont deux rues privées, propriété de Gestion Carl et Charles inc.;

ATTENDU QUE plusieurs autres propriétaires se sont établis en bordure de ces rues, alors qu'ils bénéficiaient d'un droit de passage saisonnier;

ATTENDU QUE ces propriétaires ont transformé leur chalet en résidence permanente de telle sorte qu'ils doivent dorénavant utiliser ces deux chemins durant toute l'année;

ATTENDU QUE le camping ouvre seulement durant la période estivale, alors que le chemin est utilisé par le public en général durant toute l'année;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 90 de la *Loi sur les compétences municipales*, une municipalité locale peut accorder toute aide qu'elle juge appropriée dans les domaines qui sont de sa compétence;

ATTENDU QUE l'entretien d'une voie privée, ouverte au public par tolérance, fait partie de la compétence d'une municipalité lorsque demande lui en est faite, suivant l'article 70 de la *Loi sur les compétences municipales*;

ATTENDU QUE le Conseil, dans ces circonstances particulières, estime juste et raisonnable d'accorder une aide financière aux propriétaires du camping;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la municipalité de Saint-Apollinaire accorde à Gestion Carl et Charles inc. une aide financière au montant de 800 \$ en raison de l'augmentation de circulation générée par les constructions permanentes érigées sur ces deux rues.

Adopté à l'unanimité

17572-06-2018  
point no 12a

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 829-2018 POUR L'INSTAURATION D'UN  
PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC VISANT LA BONIFICATION D'UN PROJET  
ACCÈSLOGIS QUÉBEC**

ATTENDU QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire accordera à la Municipalité de Saint-Apollinaire un budget pour l'application d'un programme municipal de revitalisation sur son territoire;

ATTENDU QUE ce programme visera exclusivement la bonification d'un projet AccèsLogis Québec dans le programme Rénovation Québec;

ATTENDU QUE la Société d'habitation de Québec participe au budget global du présent programme dans une proportion de 50 %;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire a signé, avant l'approbation de son programme par la Société d'habitation du Québec, une entente sur la gestion dudit programme qui prévoit notamment que la Municipalité déboursa la totalité de l'aide financière accordée aux propriétaires et que la participation financière de la Société d'habitation du Québec à cette aide lui sera remboursée;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par Daniel Laflamme, conseiller no 1, à la séance ordinaire du 7 mai 2018;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité



Qu'un règlement portant le no 829-2018 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

---

17573-06-2018  
point no 12b

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 833-2018**

Avis de motion est par les présentes donné par Alexandre D'Amour, conseiller no 6, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un Règlement no 833-2018 modifiant le règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et propriétés (RHSPPPP) afin de modifier les annexes A et R.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

---

17574-06-2018  
point no 12c

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 834-2018**

Avis de motion est par les présentes donné par Jonathan Moreau, conseiller no 3, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un Règlement no 834-2018 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

---

17575-06-2018  
point no 12d

**FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'AMÉNAGEMENT DE PISTES MULTIFONCTIONNELLES ET DE MESURES D'APAISEMENT DE LA VITESSE**

ATTENDU QUE dans le cadre du processus d'adjudication d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels, le conseil doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres déposées;

ATTENDU QUE selon notre politique de gestion contractuelle, nous ne pouvons divulguer les noms des membres du comité de sélection avant que l'évaluation des offres ne soit complétée;

ATTENDU QUE les noms des membres seront conservés dans le bureau de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le conseil délègue à Martine Couture, directrice générale, le pouvoir de former un comité de sélection et de désigner les membres chargés de l'analyse et de la pondération des soumissions pour les services professionnels pour l'aménagement de pistes multifonctionnelles et de mesures d'apaisement de la vitesse.

Adopté à l'unanimité

---

17576-06-2018  
point no 12e

**AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR L'ÉTUDE DE VULNÉRABILITÉ ET RAPPORT AFIN DE DÉTERMINER LES AIRES DE PROTECTION AUTOUR DES SITES DE PRÉLÈVEMENT D'EAU**

ATTENDU QU'il est nécessaire d'aller en appel d'offres pour l'étude de vulnérabilité et rapport afin de déterminer les aires de protection autour des sites de prélèvement d'eau;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité



D'autoriser la directrice générale, Martine Couture, à procéder aux appels d'offres sur invitation en ce qui a trait à l'étude de vulnérabilité et rapport.

Adopté à l'unanimité.

---

17577-06-2018  
point no 12f

### **ADHÉSION À LA CHAMBRE DE COMMERCE LOTBINIÈRE**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire désire être membre de la Chambre de commerce de Lotbinière;

ATTENDU QUE la Chambre de commerce offre à ses membres plusieurs rabais, une écoute attentive pour identifier les problèmes, trouver des solutions, appuyer ses membres dans leurs démarches et projets; la Chambre offre également un service d'annonces classées et un service de publicité sur son site internet;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De devenir membre de la Chambre de commerce de Lotbinière du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019, pour un coût de 143.71 \$ taxes incluses et incluant une page de publicité gratuite dans l'annuaire de Lotbinière 2018-2019.

Adopté à l'unanimité.

---

17578-06-2018  
point no 12g

### **INSCRIPTION AU TOURNOI DE GOLF DES GENS D'AFFAIRES DE LOTBINIÈRE**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une invitation afin de participer au Tournoi de golf des gens d'affaires de Lotbinière qui aura lieu le 28 août prochain;

ATTENDU QUE notre participation à cette collecte de fonds servira à la poursuite des actions entreprises par le *Centre de développement des entreprises (CLD)*. Ce projet permettra de promouvoir, soutenir et accompagner les entreprises de la MRC dans leurs démarches d'innovation et de développement technologique;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De participer au tournoi de golf des gens d'affaires de Lotbinière pour un coût total de 280 \$, soit 2 participants pour le golf et souper.

Adopté à l'unanimité.

---

17579-06-2018  
point no 13a

### **DÉPLACEMENT DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'OCTOBRE**

ATTENDU QUE la séance du conseil du mois d'octobre doit avoir lieu de 1<sup>er</sup>, tel que mentionné dans la résolution 17407-12-2017;

ATTENDU QUE lors du Conseil du 1<sup>er</sup> octobre, la Municipalité doit adopter une résolution de refinancement d'un montant de 2 130 000 \$;

ATTENDU QUE les élections provinciales se tiendront le 1<sup>er</sup> octobre 2018 et que le ministère des Finances ne traitera aucune demande lors de cette journée;

ATTENDU QUE la date d'ouverture des soumissions doit coïncider avec une date de séance du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De changer la date de la séance du conseil d'octobre pour le mardi 2 au lieu du 1<sup>er</sup> tel que prévu.

Adopté à l'unanimité.



17580-06-2018  
point no 16

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 4 juin 2018 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité

---

17581-06-2018  
point no 17

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 4 juin 2018, à 20 h 30.

Adopté à l'unanimité

---

Bernard Ouellet,  
Maire

Martine Couture,  
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

*Je, Bernard Ouellet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

**PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL : 9 JUILLET 2018**